

MAIRIE DE VERDUN-EN-LAURAGAIS

CONSEIL MUNICIPAL

05 septembre 2017

Compte rendu sommaire

Présents : MM de PRADIER d'AGRAIN Armand, MONTECH Gérard, VIDAL Monique, ANDRAUD Frédéric, MONSERAT Laurent, GUIRAUD Gaëlle, BAILLOU Philippe, VIALADE Sophie, VIALADE Régis, CALVEL Thierry.

Absents (représentés) :

Absents :

Modification de l'ordre du jour, à la demande de Monsieur le Maire.

Le conseil municipal accepte la modification et décide d'ajouter la décision budgétaire modificative n°1 et l'avenant n°2 de l'artisan MOREAU Régis (plomberie-sanitaire) pour l'extension du commerce multiservices.

○ **PRÊT A USAGE DU RESTAURANT :**

Le conseil municipal approuve à posteriori le prêt à usage du local de restauration à Madame NICOLINI.

○ **LOCATIONS APPARTEMENTS COMMUNAUX :**

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer le bail avec Madame LEYDIER à compter du 1^{er} septembre 2017 pour le logement situé 24 rue Centrale et le bail avec Madame JAUFFRET et M. VALLADE à compter du 1^{er} octobre 2017 pour le logement situé 20 rue Centrale.

○ **CONTRAT MADAME SALACROUP :**

Le conseil municipal décide que, compte tenu des suppressions des aides de l'Etat, le contrat de Madame SALACROUP ne pourra être renouvelé.

○ **TRANSFERT COMPETENCE EAU ET ASSAINISSEMENT A LA CCCLA :**

Le conseil municipal n'approuve pas la modification de l'article 4 objet et compétences des statuts de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois suite au transfert des compétences eau et assainissement au 1^{er} janvier 2018.

○ **RENOUVELLEMENT CONVENTION ARMOIRE HAUT DEBIT :**

Le conseil municipal approuve la convention d'occupation du domaine public communal relative à l'implantation et l'exploitation d'une armoire NRAZO (Nœud de Raccordement d'Abonnés en Zone d'Ombre) et des équipements nécessaires avec la Région Occitanie Pyrénées Méditerranée dans le cadre de la poursuite du plan régional haut débit pour tous.

○ **ADHESION CAUE 11 :**

Le conseil municipal décide de renouveler l'adhésion au CAUE de l'Aude (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de l'Aude).

○ **AVENANT N°2 DE L'ARTISAN REGIS MOREAU (Plomberie-sanitaire) POUR L'EXTENSION DU COMMERCE MULTI SERVICES :**

Le conseil municipal décide d'approuver l'avenant n°2 concernant le lot 5 (plomberie-sanitaire) de l'artisan Régis MOREAU pour l'alimentation en gaz propane de la cuisine du commerce multi services pour un montant de 725,18 € HT.

○ **MODIFICATION DU BUDGET N°1 POUR LE REMBOURSEMENT DES CAUTIONS :**

Le conseil municipal adopte les décisions modificatives budgétaires suivantes :

Article 165 : Dépôts et cautionnements reçus (dépense investissement) : + 500.00€

Article 165 : Dépôts et cautionnements reçus (recette investissement) : +500.00€

